



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle Environnement et Procédures Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Approbation du Plan de Prévention des Risques Sismiques (PPRS) sur le territoire de la commune de Lourdes

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique préalable à l'adoption du Plan de Prévention des Risques Sismiques (PPRS) sur le territoire de la commune de Lourdes est ouverte, du **mercredi 22 août 2018, 9 h, au samedi 29 septembre 2018 inclus jusqu'à 12h,**

Toute information sur ce dossier pourra être demandée auprès de la Direction Départementale des Territoires - Bureau des Risques Naturels et Technologiques - 3 rue Lordat - 65013 Tarbes cedex - contact : Xavier ROGER - Tél. 05 62 51 40 83 - xavier.roger@hautes-pyrenees.gouv.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, composé des pièces réglementaires, à la mairie de Lourdes (au service de l'État civil, Maison Gazagne), aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Il pourra également le consulter et le télécharger sur le site internet des services de l'État à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr> (rubrique « consultation du public » – sous-rubrique « enquêtes publiques en cours ou programmées) notamment via un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public à la mairie de Lourdes (au service de l'État civil, Maison Gazagne), aux jours et heures d'ouverture des bureaux ainsi qu'à partir d'un ordinateur dédié, lors des permanences à la maison de la connaissance du risque sismique de Lourdes.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un des représentants de la commission d'enquête, ouvert à cet effet à la mairie de Lourdes (service de l'État civil, Maison Gazagne), aux horaires d'ouverture de la mairie, et sur le registre d'enquête mis à la disposition du public à la maison de la connaissance du risque sismique seulement pendant les permanences mentionnées ci-dessous ou adresser toute correspondance relative à l'enquête à l'attention du président de la commission d'enquête, à la mairie de Lourdes (65100), siège de l'enquête, ou par voie électronique à l'adresse : ddt-enquete-publique@hautes-pyrenees.gouv.fr en inscrivant en objet du courriel « observations enquête PPRS de Lourdes ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne peuvent excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel et sur le registre d'enquête disponible lors des permanences à la maison de la connaissance du risque sismique seront annexées au registre de la mairie siège d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Les observations et propositions seront recevables du 22 août, 9 heures, jusqu'à l'heure de fermeture à 12h le 29 septembre 2018.

La commission d'enquête, désignée par le Président du Tribunal Administratif de Pau est présidée par Mme Florence HAYE et composée de M. Gérard BAQUE, et Mme Karine LE CALVAR.

Les observations du public seront reçues par un représentant de la commission lors des permanences suivantes à la **maison de la connaissance du risque sismique – PKG du Pic de Jer – 59 avenue Francis Lagardère à Lourdes** :

Jours de permanence	Heures de permanence
Mercredi 22 août 2018	De 9h à 12h
Mercredi 29 août 2018	De 14h30 à 17h30
Samedi 8 septembre 2018	De 9h à 12h
Mardi 11 septembre 2018	De 17h30 à 20h30
Samedi 22 septembre 2018	De 9h à 12h
Mercredi 26 septembre 2018	De 14h à 17h
Samedi 29 septembre 2018	De 9h à 12h

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, la commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions motivées sur le projet de plan. Toute personne pourra en demander communication, à ses frais à la Préfecture (à l'adresse précitée) et en prendre connaissance, pendant un an, à la mairie de Lourdes, à la Direction Départementale des Territoires et sur le site internet des services de l'Etat (sous-rubrique « historique des enquêtes clôturées »).

A l'issue de la procédure, la Préfète des Hautes-Pyrénées prendra la décision d'approuver ou pas le Plan de Prévention des Risques Sismiques (PPRS) sur le territoire de la commune de Lourdes.

Tarbes, le **05 JUIL 2018**
 Pour la Préfète et par délégation,
 Le Secrétaire Général,



Samuel BOUJU